
Konkurse Faillites Fallimenti

No 18 Mittwoch, 26.01.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: **R. Rougemont SA**, Ch. des Sources 7,
2740 **Moutier**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 27.01.2005
jusqu'au 16.02.2005
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 27.01.2005 jusqu'au
06.02.2005
4. *Remarques*: Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les
créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer au-
près de l'office soussigné une demande de cession à teneur
de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'admini-
stration de la faillite (art. 47 à 49 OAO) et les actions en
responsabilité.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administra-
tion de la faillite ne donnent lieu à aucune action en conte-
station, elles seront considérées comme acceptées.
Les états des charges, feuillets nos 1891 et 1912 du ban de
Moutier sont également déposés comme partie intégrante
de l'état de collocation.
Les documents peuvent être consultés à l'Office soussigné
ainsi qu'à l'Office des poursuites et des faillites du JBSE,
agence de Moutier.
Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland
2501 Biemme

(00092857)